

Cahier d'acteur

La Roue libre de Thau

Contribution au Plan Hérault Vélo

Sète le 12 mars 2019

La Roue libre de Thau

Téléphone : 06 12 12 42 23

Courriel : contact@larouelibredethau.org

Site : <http://www.larouelibredethau.org>

FB : <https://www.facebook.com/larouelibredethau/>

Twitter : https://twitter.com/roue_libre_Thau

Président : Paul AUTRAN

Adresse postale : chez Véronique BOURRAT,
29 rue René Euzet 34200 Sète

la roue libre de Thau



1. Présentation rapide de la Roue libre de Thau

Créée en 2015, la Roue libre de Thau est inscrite dans le mouvement des villes en transition fondée en partie par des membres du collectif Sète en transition (<http://seteentransition.org>).

Notre association a vocation à couvrir les 14 communes du bassin de Thau (Sète Agglopôle Méditerranée), même si actuellement les adhérents (une centaine) proviennent essentiellement des villes de Sète et Frontignan.

Nos principales activités sont l'organisation de balades mensuelles, l'animation d'ateliers d'auto-réparation (fixes à Sète et Frontignan et mobiles ailleurs), des vélorutions, le développement d'une expertise sur les aménagements cyclables, le dialogue et l'interpellation des collectivités territoriales...

Nos statuts privilégient l'usage de la bicyclette comme **outil de mobilité au quotidien**. Utile à la santé publique, créateur de dynamiques conviviales et citoyennes, outil de développement local, le vélo par ses caractéristiques - économe, non polluant, démocratique - est un puissant outil de mobilité pour le présent et le futur.

2. Notre vision du vélo dans l'Hérault

LES POINTS FORTS

Points forts au plan politique :

- Un investissement ancien et réel du Département en matière d'aménagements cyclables.
- Une écoute, une recherche de concertation et de dialogue avec les associations vélos.

Points forts au plan des aménagements :

- La réalisation de voies vertes,
- Des itinéraires eurovéloroutes (EV8, ViaRhôna et Canal des Deux Mers),
- Le jalonnement des voies vertes et eurovéloroutes par une signalétique de qualité
- L'installation de stations de pompage

Points forts sur le Bassin de Thau

- La quasi finalisation de la voie verte tour du bassin de Thau en dehors de la section Méze-Marseillan.
- La qualité des aménagements cyclables sur l'échangeur de la D 613 entre Bouzigues et Mèze.

LES POINTS FAIBLES

Points faibles au plan politique

- L'absence de coordination et de cohérence entre les acteurs institutionnels du territoire : Département, Région, Communauté d'agglomération, Communes.
- Deux exemples de dossiers en panne sur Sète :
 - L'aménagement des Boulevards Verdun - Blanc, dossier majeur actuellement enlisé,
 - L'estacade (quai du Maréchal Joffre) sous l'échangeur Georges Clémenceau dont la réalisation (voie bus, piéton et vélo) est attendue depuis très longtemps et donnerait un signal fort en faveur des mobilités douces.

Points faibles au plan des aménagements :

- Des aménagements avant tout destinés aux pratiques de loisir (Réseau Vert pour les VTT) et de tourisme à vélo.
- Une insuffisante prise en compte du vélo au quotidien : déplacements domicile-travail (vélotaffeurs), déplacements intra-urbains (besoins du quotidien), déplacements inter-urbains (liaisons entre les différentes villes du département).
- Un encouragement encore timide pour les déplacements des collégiens à vélo (exemple positif de Jacou).

Points faibles sur le Bassin de Thau :

- Des discontinuités cyclables importantes et nombreuses,
- Des aménagements peu sécurisés autant pour les déplacements cyclistes que piéton,
- Une propension à créer des aménagements mélangeant les modes actifs : marche et vélo avec pour conséquence des conflits piétons/vélos (notamment sur Sète),
- Une absence de politique en faveur de la marche (plan marche),
- Pas ou peu d'aménagements pour réduire la vitesse des automobilistes en zone 30,
- Une signalétique à améliorer surtout au sein des communes (entrées - sorties, itinéraires pour rejoindre les voies vertes),
- Des points noirs (exemple de la portion de l'EV8 entre Vic et Mireval),
- Des stationnements insuffisants en agglomération
- L'absence de stationnements sécurisés en gare pénalisant la mobilité multi-modale,
- Des maires qui ne sont pas à l'écoute des usagers du vélo (non respect de la législation) et absence d'instance de concertation en matière de politique cyclable.

3. Nos propositions pour le Plan Hérault Vélo

Au plan des principes :

Proposition 1 : privilégier les déplacements quotidiens

Investir en priorité sur les aménagements permettant des **déplacements quotidiens sécurisés sans discontinuités** cyclables (prendre en exemple les bons aménagements comme celui du rond-point de Marseillan-Plage sur la D 612, les ralentisseurs pour la traversée d'Hérépian sur la D 908)

Proposition 2 : donner la priorité à la résorption des coupures et points noirs

- Résorber en priorité les points noirs et coupures dans les itinéraires cyclables.

Proposition 3 : favoriser les déplacements multi-modaux

- Favoriser les déplacements multi-modaux en particulier :
 - train + vélo (inciter à un nombre suffisant de places vélo dans les TER)
 - bus départementaux + vélo (installation de supports à vélo sur les bus)

Proposition 4 : créer une gouvernance vélo

- Créer une gouvernance entre les collectivités territoriales en matière de politique cyclable (Département, région, communautés d'agglomération, communautés de communes, communes).

Proposition 5 : créer une instance de concertation vélo

- Créer une instance départementale de concertation et de co-décision avec les associations Vélo pour co-construire une politique cyclable départementale (aménagement, éducation, santé, tourisme, développement local, environnement....)

Les priorités sur le Bassin de Thau

Proposition 6 : développer les liaisons entre les communes

- Développer les liaisons cyclables entre les communes, sont jugées particulièrement prioritaires :
 - la liaison entre Balaruc-les-Bains et Poussan,
 - la liaison entre Poussan et Villeveyrac ainsi qu'entre Montbazin et Villeveyrac,
 - la liaison Balaruc-les-Bains et Gigean ainsi que Gigean - Poussan,
 - l'achèvement de l'itinéraire cyclable entre Mèze et Marseillan (ville),
 - la liaison Marseillan Plage - Agde,
 - l'accès vélo au parc départemental de Bésilles (ainsi qu'à l'Abbaye de Valmagne),
 - la liaison Mèze - Montagnac,

Proposition 7 : entretenir et maintenir en état du réseau existant.

- L'entretien et le maintien en état du réseau existant est une nécessité au regard des dégradations constatées quotidiennement sur le réseau.
- A titre d'exemple, la bande cyclable le long de la D2 entre Sète et Balaruc-les-Bains, en particulier le franchissement du canal qui nécessite d'emprunter les trottoirs du pont est quasi impraticable, voire dangereux.

Proposition 8 : compléter les voies vertes

- La liaison Sète - Balaruc (ancienne voie ferrée le long de la D2) en principe en cours par Sète Agglopôle, pour laquelle il serait opportun de prévoir une entrée vélo pour l'accès à la zone industrielle des Eaux Blanches (sur la D2) en venant de Balaruc les Bains.
- La liaison Sète - Frontignan par le Pont de Tivoli et le Quai des Moulins

Proposition 9 : obtenir le passage des vélos le long des canaux

- Liaison Montpellier - Sète par le canal du Rhône à Sète (convention entre le département et VNF)
- Liaison entre Carnon et la Grande Motte : passage de l'EV8 et EV17 par le canal du Rhône à Sète (demande commune à l'AF3V, Vélocité Grand Montpellier, Vélo Pays de l'Or).
- L'amélioration de la cyclabilité du canal du Midi entre Béziers et Carcassonne